



Livret de présentation de l'école des IRIS Année scolaire 2007/2008

Chers parents et lecteurs,

Ce livret a été rédigé en collaboration avec les parents d'élèves élus. Il a pour vocation de vous présenter l'école et de vous aider dans vos questionnements ou démarches.

Nous espérons que vous y trouverez toutes les informations que vous cherchez, et nous vous souhaitons une bonne année 2007/2008.

Le directeur et les parents élus

Vous trouverez ci-dessous un sommaire de ce livret vous permettant de mieux vous repérer.

1. ORGANISATION ET VIE DE L'ECOLE.....	2
2. FETES ET MANIFESTATIONS	6
3. PÉDAGOGIE & ENSEIGNEMENT	8
4. L'ÉCOLE ET LES PARENTS	10
5. PÉRISCOLAIRE.....	11
RENSEIGNEMENTS UTILES.....	13

1. ORGANISATION ET VIE DE L'ECOLE

L'école maternelle Les Iris est une école : c'est donc un lieu d'enseignement et d'éducation qui relève du Ministère de l'Education Nationale. L'enfant est confié pendant 6 heures à un enseignant secondé par une ATSEM (agent territorial spécialisée de l'école maternelle).

La scolarité à l'école maternelle est de 3 ou 4 ans suivant l'âge de l'enfant lors de sa première scolarisation. Ainsi les enfants entrant en petite section resteront 3 ans à l'école, ceux entrés en section de tout-petits y resteront 4 ans.

La mairie de Chaville est propriétaire des locaux.

Règlement intérieur.

Il fixe les règles de vie qui, bien perçues par tous et respectées, permettent aux différents partenaires d'échanger fructueusement. Il est distribué et doit être retourné signé en début d'année. Il est revu et approuvé en conseil d'école tous les ans.

On notera particulièrement les points suivants :

Les horaires de l'école :

- De 8H30 à 11H30 le matin et de 13H30 à 16H30 l'après-midi.
Sous la responsabilité pédagogique des maîtres, ouverture des portes 10 minutes avant ces horaires, pour assurer l'accueil et la reprise des enfants.
En cas de retard exceptionnel, il convient d'en aviser l'école au plus vite, aux numéros indiqués dans ce livret.
- Les enfants sont conduits et repris à l'école par leurs parents ou toute autre personne nommément désignée par écrit sur la feuille de renseignements remise lors de l'inscription à l'école. Les enfants ne sont plus sous la responsabilité de l'école dès qu'ils sont confiés à qui de droit. En cas de changement en cours d'année de numéros de téléphone des parents ou personnes responsables, merci d'en informer les enseignants.
- En cas de difficultés graves (enfant repris par un parent déchu de l'autorité parentale ou chez lequel il ne réside pas ; enfant non repris à la sortie des classes), l'école se doit d'appeler la police et d'avertir l'inspecteur de l'Éducation nationale (IEN).

Répartition des élèves

La répartition des élèves dans les sections se fait en fonction de leur année de naissance.

Il arrive fréquemment que pour diverses raisons (répartition des effectifs, choix pédagogiques...), certaines classes comportent plusieurs sections. Dans tous les cas, la vie de la classe et la conduite des apprentissages sont organisés de façon à ce que chaque enfant puisse recevoir l'enseignement correspondant à ses compétences.

Absences

Elles doivent être signalées par téléphone et/ou par courrier.

Pour les maladies contagieuses, il est nécessaire de fournir un certificat médical.

En cas de fréquentation irrégulière non justifiée, le directeur pourra procéder à la radiation de l'élève de la liste des inscrits (article 21 du décret n° 90-788 du 01 /09/90).

Assurances

Il existe deux types d'assurances : responsabilité civile et individuelle accidents. Une attestation du contrat en cours de validité doit être fournie au début de chaque année scolaire.

La souscription d'une assurance responsabilité civile et individuelle accidents corporels est exigée lorsque la sortie revêt un caractère facultatif (si une sortie inclut la totalité de la pause déjeuner ou dépasse, même de peu, les horaires habituels de la classe). Les activités aquatiques et les sorties gratuites pendant les horaires scolaires habituels en font partie.

Vous pouvez souscrire cette assurance auprès de votre assureur (si celle-ci n'est pas déjà incluse dans votre contrat) ou vous adresser aux associations de parents d'élèves, qui proposent des contrats en début d'année.

Gardiennage

Un gardien est présent en permanence au sein du groupe scolaire Anatole France/Iris. Sa loge se trouve à côté de l'école élémentaire.



Santé/hygiène

- Visites médicales
 - Pour les enfants de 3 et 4 ans, une visite médicale est faite par le médecin de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) ; une partie en l'absence des parents (tests vision, audition, langage) et une partie en présence d'un ou des parents pour l'examen médical,
 - Pour les enfants de 6 ans, une visite médicale obligatoire est faite à l'école (parfois en CP) avec le médecin et l'infirmière de l'Education Nationale.
- Les enfants accueillis à l'école doivent être propres (ne plus porter de couches) ; dans le cas contraire, l'enfant sera rendu à sa famille et l'inscription suspendue, exception faite pour les enfants intégrés à l'école dans le cadre d'une convention.
- La propagation des poux est à prévenir par une vérification régulière de la chevelure des enfants et, si besoin est, un traitement de la tête, des vêtements et la literie est nécessaire pendant une semaine.
- Il est de l'intérêt des enfants de signaler tout problème de santé. Tout enfant malade ou ayant de la fièvre (38° ou plus) ne pourra être gardé à l'école. Les familles sont averties et sont priées de venir chercher leur enfant malade. Si le problème est déclaré dès le matin, les parents ne doivent pas amener leur enfant à l'école. Les maladies contagieuses doivent être signalées et un certificat de non contagion sera présenté à l'école dès le retour de l'enfant.
- L'infirmière n'est pas en permanence à l'école ; elle intervient ponctuellement sur demande du directeur. Toutefois les parents peuvent la contacter directement (ainsi que le médecin scolaire).
Aucune personne de l'établissement n'est autorisée ou habilitée à administrer des médicaments aux élèves (BO n°27 de 1993) sauf convention avec le médecin scolaire (BO n° 41 du 18/11/99) : pensez à demander à votre médecin d'adapter la prescription médicale aux conditions scolaires de votre enfant (pas de médicaments dans le temps scolaire, ni périscolaire).
Aucun médicament ne sera laissé dans la poche ou dans le sac de l'enfant.

P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)

Pour les enfants ayant un trouble de la santé évoluant sur une longue durée (circulaire du 8-9-2003), un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) peut-être mis en place avec l'école, le médecin scolaire et le médecin traitant. Ainsi l'enfant pourra bénéficier d'une prise de traitement, ou simplement d'une surveillance particulière, avec si besoin un protocole d'urgence. Pour mettre en place un P.A.I., il faut effectuer une demande au directeur de l'école qui contactera le médecin scolaire. Dans tous les cas, le P.A.I. est établi à la demande des parents.

Quelques exemples de pathologies pouvant relever d'un P.A.I. : asthme, diabète, allergie alimentaire, crises convulsives, drépanocytose, hémophilie, mucoviscidose...

Sécurité

Trois exercices d'évacuation sont effectués pendant l'année. Les extincteurs sont vérifiés et la commission de sécurité passe pour vérifier la conformité des locaux.

Les bijoux, les objets susceptibles d'être dangereux pour les enfants ne sont pas acceptés à l'école.

La commission de sécurité (composée de membres de la DDE, des Pompiers, de la Police et des Services Techniques de la mairie, du directeur et d'un élu municipal) effectue des visites tous les 3 ans.

Devant l'école, aux horaires d'entrée/sortie de l'école, un animateur assure la sécurité des enfants qui traversent la rue Saint Paul et la rue Anatole France, en régulant la circulation.



Sieste ou temps de repos

En petite section, les enfants gagnent leur lit à partir de 12h45 pour un repos bien mérité jusqu'à 15h00.

Un affichage des temps de sieste des enfants est effectué par les enseignantes de Petite Section.

En moyenne section, l'école s'adapte aux besoins de chaque enfant (d'un simple retour au calme à la sieste).

En grande section, les activités reprennent après un court moment de repos.

Vêtements

Les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant. Les enfants sont changés en cas de besoin : l'école dispose de quelques changes. Votre enfant doit être habillé avec des tenues pratiques, adaptées à la vie et aux activités de l'école.

Les vêtements oubliés à l'école et dont le propriétaire n'a pu être identifié sont regroupés dans un grand bac en plastique bleu dans le préau : n'hésitez pas à y fouiller régulièrement.

Coopérative

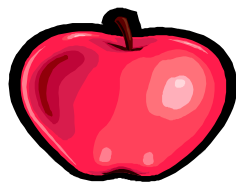
L'adhésion des familles est facultative. La coopérative complète le financement des sorties, des achats pour les classes et/ ou pour l'école (matériel, livres, fêtes...).

L'école est affiliée à l'OCCE (Office Central des Coopératives d'Ecole) reconnue d'intérêt public. L'association est garante de la comptabilité de l'école. Tout parent adhérent peut consulter le livre des comptes. Le bilan annuel est présenté puis approuvé en Conseil d'école.

Accueil des enfants en grande difficulté ou handicapés

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances précise que l'accueil des enfants handicapés se fait en priorité en milieu ordinaire. Un projet personnel de scolarisation (PPS) organise la scolarité de l'élève handicapé et assure la cohérence et la qualité des accompagnements et des aides éventuellement nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève (accompagnement thérapeutique ou rééducatif, attribution d'un auxiliaire de vie scolaire ou de matériels pédagogiques adaptés, aide aux équipes pédagogiques par un emploi vie scolaire).

L'enseignant référent (un enseignant pour la circonscription) Mr SIDICARO fait un lien entre l'école, la famille, la structure de soins, et la CDA (commission des droits et de l'autonomie, qui fait partie de la Maison Départementale des Personnes handicapées).



Les collations et le goûter

Faisant suite à l'avis publié en 2004 de l'Agence Française de sécurité sanitaire des éléments qui préconisait la suppression de la collation le matin et de la distribution de lait dans les écoles, les enseignants ont décidé de ne plus donner de collation le matin.

En outre, il n'y a pas de distribution de goûter à l'école, sauf pour les enfants restant à la garderie du soir (goûter distribué par les animateurs, inclus dans le forfait PEGASE).

De l'eau est régulièrement proposée aux enfants en classe : en petite section des gobelets sont proposés (systématiquement lavés par l'ATSEM après chaque usage), chez les moyens-grands, les enfants vont d'eux-mêmes au robinet.



Anniversaires

Ils sont généralement fêtés en classe dans la semaine.

Vous pouvez, si vous le souhaitez, apporter des gâteaux et sucreries, achetés dans le commerce uniquement. Ceci permet aux enseignants de disposer de la liste des ingrédients afin de prévenir toute allergie alimentaire, et d'avoir une garantie sur la fraîcheur des produits.

Il est souhaitable dans ce cas que vous preniez contact avec l'enseignant de votre enfant quelques jours avant.



Chorale

Cette activité est proposée aux moyens et aux grands. Les enseignantes sont aidées par un professeur du Conservatoire de Chaville.



Bibliothèque de l'école

Le prêt de livres aux élèves est généralement proposé au cours de l'année.

Principe : chaque semaine les enfants peuvent apporter un livre à lire à la maison, qu'il faut ramener la semaine suivante.

Tous les parents qui souhaitent donner un coup de main pour la couverture des livres sont les bienvenus. Pour cela, merci de contacter les parents élus.

2. FETES ET MANIFESTATIONS

Novembre : le festival du livre



Pendant quelques jours, un ensemble de livres est exposé dans la bibliothèque ou le préau de l'école. Ces livres sont proposés à la vente aux parents (si des exemplaires venaient à manquer, il est possible de passer commande). La coopérative de l'école gagne un bon d'achat d'un montant équivalent à 10% de la valeur totale des livres achetés/commandés par les parents.

Ce festival est donc l'occasion

- pour vous parents d'échanger avec vos enfants autour de leurs goûts en matière de livres, et éventuellement d'anticiper les achats de Noël
- pour l'école de rajeunir et compléter la bibliothèque.

Décembre : spectacle de fin d'année



Dans la semaine précédant les vacances de Noël, l'école fait appel à un artiste extérieur pour animer un spectacle pour les enfants dans le préau de l'école.

Le spectacle est suivi d'un goûter rassemblant tous les enfants (même les petits qui ne viennent habituellement pas l'après-midi) de toutes les classes.

L'ensemble est financé en partie par la coopérative de l'école, en partie par la caisse des écoles.

Mi-Mars : le carnaval



Ce carnaval a toujours lieu un samedi matin pour permettre au maximum de parents d'être présents.

Les enfants sont déguisés en classe, puis défilent dans la cour de l'école élémentaire Anatole France à l'heure de la récréation.

Le défilé se poursuit dans les rues du quartier : les parents qui le souhaitent peuvent accompagner la parade costumés et/ou en musique.

Le carnaval se clôture par un « apéritif » offert à tous, petits et grands, par les parents d'élèves dans le préau de l'école.

Pendant toute la matinée, les enfants restent sous la responsabilité légale de l'équipe enseignante.

Depuis plusieurs années, le principe retenu est de définir un thème fédérateur par classe : les costumes et accessoires sont ainsi préparés par les enfants avec leurs enseignants respectifs, et le thème retenu intégré au cursus pédagogique de l'année.

Fin Mai/début Juin : sortie de fin d'année

En fin d'année scolaire, l'enseignant de chaque classe organise pour sa classe une sortie à visée pédagogique mais aussi dans une certaine mesure ludique pour fêter avec les enfants (et les parents qui peuvent accompagner) l'arrivée prochaine des vacances.



A titre d'exemple, ont eu lieu :

- visite guidée d'une caserne de pompiers
- pique-nique au Haras de Jardy
- visite de la Serre aux Papillons
- La villette
- Le jardin d'acclimatation
- Le Château de Breteuil

Juin : fête de l'école



Cette fête s'articule autour de 2 axes :

- un spectacle animé par les enfants dans la cour de l'école. Ce spectacle reprend des activités qui ont été menées dans l'année (par exemple la chorale).
- une kermesse dans la cour. Cette kermesse consiste en un certain nombre de stands (pêche à la ligne, chamboule tout, parcours d'obstacles, tombola... et toute autre idée que vous pourriez suggérer). L'accès à ces stands est payant : les « droits d'entrée » perçus permettent de commencer à remplir les caisses de la coopérative pour

l'année suivante. A l'inverse, toute participation donne droit à une récompense.

Le succès de cette kermesse dépend de l'implication des parents dans sa préparation (définition des stands ; récupération, tri et emballage des lots ; tenue des stands le jour J) ; c'est la raison pour laquelle vous serez sollicités assez tôt et assez régulièrement sur ce sujet dans l'année.

3. PÉDAGOGIE & ENSEIGNEMENT

Pédagogie

La pédagogie de l'école maternelle est globale. Elle tend à l'épanouissement de la personnalité de l'enfant. Les différents domaines sont :

- Le langage au cœur des apprentissages
- Vivre ensemble
- Agir et s'exprimer avec son corps
- Découvrir le monde
- La sensibilité, l'imagination, et la création.

La scolarité en maternelle et primaire s'étend sur 3 cycles :

- le cycle 1, cycle des apprentissages premiers : petite, moyenne et grande sections de maternelle,
- le cycle 2, le cycle des apprentissages fondamentaux : grande section, CP et CE1,
- le cycle 3, le cycle des approfondissements : CE2, CM1 et CM2.

L'équipe enseignante et pédagogique de l'école maternelle des Iris relaie un projet d'école dont les priorités sont, depuis la rentrée 2006, le langage et les sciences.

L'organisation générale de la classe est une alternance :

- de moments en grands groupes et en ateliers plus restreints ;
- de moments d'écoute et de moments d'action ;
- d'activités physiques intenses et de moments de repos plus calmes ;
- de moments où l'enfant est libre de choisir ses activités et d'autres moments où il suit des consignes plus structurées.

Equipe pédagogique

Le directeur anime l'équipe pédagogique.

Il est aussi le responsable administratif de l'école auprès de l'inspection de l'Education nationale. Il travaille en relation avec la mairie et en partenariat avec les différents interlocuteurs de la communauté éducative. Chaque enseignant est responsable de ses élèves et des activités pédagogiques de sa classe.

La liste des enseignants est communiquée en début d'année scolaire et se trouve dans la page « Renseignements Utiles ».

ATSEM

C'est un agent territorial spécialisé pour l'école maternelle (ATSEM), qui aide dans les tâches matérielles (habillage et déshabillage, passage aux toilettes, lever de sieste, animation sous la responsabilité de l'enseignant). Il assure le service du repas ainsi que l'entretien des locaux et du matériel. La liste nominative des ATSEM et les classes dans lesquelles elles interviennent sont mentionnées dans le cahier de liaison lors de chaque rentrée scolaire.

Livret scolaire

Il est constitué pour chaque enfant, il donne une image des acquisitions de l'élève dans les différents domaines de l'école maternelle.

Il est remis aux familles deux fois dans l'année. C'est un lien pédagogique entre l'école et les familles et il doit être rendu signé à l'école.

Cahiers de classe

Ils sont remis aux parents avant chaque période de vacances et doivent être rendus systématiquement au retour des vacances.

Enfants rencontrant des difficultés

Les enseignants sont particulièrement attentifs à ces enfants. En cas de difficultés ressenties, les parents ne doivent pas hésiter à prendre des rendez-vous individuels avec l'enseignant de leur enfant et le Directeur. A l'inverse, les enseignants, en cas de difficultés rencontrées peuvent demander un rendez-vous avec les parents.

Des aides sont proposées dans le cadre de la classe, en relation avec le RASED.

Le Réseau d'aides spécialisés aux enfants en difficulté fait partie de l'Education nationale, il est constitué d'enseignants spécialisés, d'un psychologue scolaire et de rééducateurs. A l'école maternelle, leur mission est de prévenir ou d'accompagner des élèves qui rencontrent des difficultés.

Avant toute prise en charge par le réseau d'aide, une concertation avec la famille et les enseignants a lieu afin de trouver la meilleure aide possible pour l'enfant.

Le Centre médico-psychopédagogique (CMPP – voir coordonnées en Page « Renseignements Utiles ») peut également s'avérer être une aide utile.

Piscine

L'activité est obligatoire pour les enfants de Grande Section.

Elle est inscrite dans un cycle de 90 séances réparties de la Grande Section au CM2. L'objectif est la maîtrise de la nage en fin de CM2.

Cette activité a lieu à la piscine de Viroflay, les enfants y vont donc en car affrété par la mairie. Elle est encadrée par des maîtres nageurs professionnels (MNS).

L'équipe enseignante a besoin de la présence des parents tant pour l'assister hors de l'eau (habillage,..) que dans les bassins.

Un agrément pour aller dans l'eau est nécessaire, il est valable pour une année scolaire : une session de formation est proposée en début d'année scolaire aux parents désirant avoir cet agrément.

4. L'ÉCOLE ET LES PARENTS

Communication école / parents

En votre qualité de parent d'élève, vous pouvez vous tenir informé, partager la vie de votre enfant :

- en lisant régulièrement les notes rédigées et affichées à votre intention,
- en prenant rendez-vous avec les enseignants et le directeur afin que ceux-ci soient totalement disponibles et à votre écoute,
- en signant le cahier de liaison et en le restituant dans les 48 heures ainsi que tous les documents confiés à l'enfant,
- en accompagnant les sorties scolaires,
- en participant aux réunions et aux fêtes organisées par l'école,
- en participant aux activités des associations de parents d'élèves,

Une réunion d'information a lieu dans chaque classe en début d'année.

Toutes les informations sont transmises

- soit dans le cahier de liaison, lien entre l'école et la famille. Il est remis à chaque élève en début d'année. Toute information importante pour l'enfant (de ou vers les enseignants) doit y figurer.

- soit affichées par l'école ou les parents d'élèves. L'affichage s'effectue au niveau des portes des classes, sur les portes du préau, devant le bureau du directeur ou encore à l'extérieur de l'école dans les panneaux.

Associations de Parents d'élèves

Les 3 associations de parents d'élèves existantes sur Chaville sont : la FCPE, la PEEP et la CAAPE.

Les représentants de ces associations sont là pour vous écouter et être votre intermédiaire si besoin auprès des acteurs de l'école : n'hésitez pas à les contacter. (cf coordonnées en page « Renseignements Utiles »).

Pour faciliter les échanges d'informations, chaque association de parents d'élèves dispose d'un panneau d'affichage ainsi que d'une boîte aux lettres verte à l'extérieur de l'école (en allant vers Anatole France).

Tous les trimestres, une réunion préparatoire au conseil d'école est organisée. C'est l'occasion de se retrouver entre parents pour parler, échanger, poser des questions à propos de la vie de nos enfants à l'école. Ces rencontres permettent aux représentants de parents de recueillir les remarques et les idées des parents qui sont ensuite transmises aux enseignants ou à la municipalité lors du conseil d'école.

N'hésitez pas à y participer pour vous faire entendre ou à faire part de vos remarques aux parents élus via le questionnaire distribué dans les cahiers de liaison.

Conseil d'école

Il est constitué de plusieurs membres : directeur, maire ou son représentant, IEN, enseignants, Délégué Départemental de l'Education nationale (D.D.E.N.) et de quatre représentants de parents d'élèves. Il se réunit une fois par trimestre et traite de sujets comme :

- Le vote du règlement intérieur,
- Le fonctionnement de l'école (activités périscolaires, hygiène, sécurité, restauration...),

- Les activités spécifiques...

Un compte-rendu rédigé conjointement par l'école et les parents élus est distribué aux familles.

L'élection des représentants de parents d'élèves a lieu une fois par an, à la mi-octobre. Cette élection est très importante : si vous êtes absent ce jour là, vous pouvez voter par correspondance. Vous élisez vos représentants, ce qui constitue un lien supplémentaire entre l'école et les familles. Les deux parents votent.

Les parents élus au conseil d'école peuvent être adhérents aux associations de parents d'élèves.

5. PÉRISCOLAIRE

Caisse des écoles

La Caisse des Ecoles est un organisme à caractère associatif alimenté par :

- les dons lors des mariages civils,
- les dons des parents (un formulaire de cotisation est distribué dans les cahiers de liaison au cours du premier trimestre)
- une subvention importante de la Municipalité.

Son comité est composé de 10 élus municipaux, et de 10 membres élus par les adhérents, pour une durée de 3 ans.

Les activités de la Caisse des Ecoles sont réparties en trois commissions

- Le Tremplin organise l'accompagnement d'enfants en difficulté scolaire, au travers d'ateliers de lecture et d'aides aux devoirs (s'adresse aux enfants des classes élémentaires).
- L'Aide aux projets des Ecoles alloue une dotation de 43 € par enfant (pour les diverses fournitures, les sorties, les spectacles de Noël...). A cette dotation s'ajoute une subvention destinée à développer les projets artistiques dans les Ecoles.
- La commission Restauration a en charge le contrôle des prestations de la société de restauration scolaire de la commune. Des visites régulières des cantines sont effectuées afin de s'assurer de la bonne application du cahier des charges signé par la Ville et la société SOGERES :

- Hygiène et sécurité alimentaire - (respect de la chaîne du froid, conditions de remise en température, denrées, matériels, locaux...)
- Nutritionnelles et gastronomiques (structure des repas, fréquence de certains produits, cuissons)
- Qualitatives et quantitatives (menus, présentation des plats, températures, menus à thème et animations, ambiance...)

Il est également demandé aux animateurs présents dans les cantines de faire remonter fréquemment leurs appréciations sur les repas.

Les membres de la commission se réunissent également pour discuter de l'établissement des menus.

Les représentants des trois associations sont invités à assister aux commissions à titre consultatif.

Centre de loisirs/ Accueil du matin et du soir

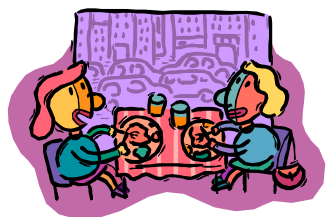
Les inscriptions se font à la mairie au service périscolaire (dénommé PEGASE).

Le centre de loisirs fonctionne le mercredi et pendant les vacances.

Un service d'accueil est proposé aux familles par la mairie et fonctionne de 7H45 à 8H20 et de 16H30 à 18H30 les jours d'école.

Un interlocuteur privilégié est désigné parmi les animateurs comme référent de l'école (cf « Renseignements Utiles »).

Le soir, les animateurs font goûter les enfants à la cantine puis organisent des activités par groupes (dessins, jeux d'intérieur et d'extérieur etc....).



Cantine

La restauration scolaire est gérée par la commune.

Les repas sont préparés à la cuisine centrale SOGERES de Poissy, puis livrés en "liaison froide" (plats préparés la veille, refroidis à 10°, livrés la veille en début d'après midi à Chaville, puis réchauffés sur place avant le service. Les crudités et fromages sont livrées en "gros" et dressés localement. L'inscription se fait en mairie, au service PEGASE.

En moyenne, 80 enfants des Iris y mangent chaque jour.

A partir de 11h30, les enfants qui mangent à la cantine sont pris en charge par 4 ou 5 animateurs, que vos enfants connaissent déjà s'ils fréquentent le centre de loisirs, ou s'ils restent à la garderie, auxquels il faut ajouter les ATSEM des 4 classes.

La salle peut contenir jusqu'à 78 places. En conséquence, les enfants déjeunent en deux services entre 11h30 et 13h15 dans un réfectoire qui a été entièrement rénové pour la rentrée 2005. Les enfants sont servis à table.

Les menus, communs à toutes les écoles de la ville, sont affichés à la porte de l'école et sont en ligne via le site web de la mairie.

La personne à contacter pour toutes questions que vous pouvez vous poser sur le temps du midi est l'animatrice référente (cf page « Renseignements utiles »). Vous pouvez également contacter la présidente de la commission restauration de la caisse des Ecoles.

RENSEIGNEMENTS UTILES

Année scolaire 2007-2008

ECOLE

Ecole maternelle Les Iris
3, avenue Saint-Paul
92 370 Chaville

Tél : 01 41 15 99 62 - Fax : 01 41 15 99 68

MAIRIE

Service scolaire
1456 av Salengro
tél : 01 41 15 40 17 (Mme Jacquot)

INSPECTION DEPARTEMENTALE DE L'EDUCATION NATIONALE

1 bis rue du commandant Bouchet
92360 Meudon la forêt
Tél : 01 46 01 06 80
Inspectrice : Mme Dutilleul

INSPECTION ACADEMIQUE

167, Av Frédéric et Irène Joliot Curie
92013 Nanterre cédex
Tél : 01 40 97 34 34

PARENTS D'ELEVES ELUS

FCPE - <http://www.fcpe.asso.fr/>
Solène GRIMAUULT – tel 01 47 61 99 84 – grimoda@wanadoo.fr

PEEP – <http://www.peep.asso.fr/>
Sandrine GALLIENNE - Tel. 01 47 09 35 49 - msgallienne@free.fr

CAAPE - <http://www.caape.org>
Sophie FALLOT – tel : 01 41 15 05 35 – sophie.fallot@neuf.fr

ACCUEIL MATIN, MIDI ET SOIR

Animatrice Référente : Elisabeth DANTAS

EQUIPE PÉDAGOGIQUE ET ATSEM

Directeur M. PERSON

Classe 1 : petits – Enseignants : Jean-Christophe PERSON et Sophie BRUNET (le lundi) –
ATSEM : Marie-Jo RIGNON

Classe 2 : petits-moyens – Enseignante : Odile MALLEVRE – ATSEM : Martine FRAIOLI

Classe 3 : moyens-grands – Enseignante : Gaëlle ETCHEGOIN – ATSEM : Simone SEVERI

Classe 4 : moyens-grands – Enseignante : Sylvie MAGNIEN – ATSEM : Sabine FERNANDES

CENTRE MEDICO-PSYCHO-PEDAGOGIQUE (CMPP)

259, avenue Roger Salengro
92 370 Chaville
Tél : 01 41 15 81 54

RASED

Contact : 01 41 15 99 44 ou 01 47 50 16 59